

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49

N°061

En exercice : 49

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 MARS 2018

**L'AN deux mille dix huit, le 28 mars**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Étaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Étaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Sylvie DUCATTEAU

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Hakim RACHEDI

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

---

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

---

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des  
Affaires Culturelles/Service Culture

**OBJET : Signature de la convention de partenariat entre la commune d'Aubervilliers et le théâtre d'Aubervilliers dénommé le théâtre de la Commune concernant deux spectacles L'après-midi d'un foehn et F(l)ammes dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 149 du 15 septembre 2016 autorisant la Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le partenariat entre le théâtre d'Aubervilliers dénommé théâtre de la Commune et la ville d'Aubervilliers ;

Considérant la volonté de rendre contractuel ce partenariat entre les deux parties concernant les deux spectacles *L'après-midi d'un foehn* et *F(l)ammes* dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018 ;

Adoption à l'unanimité par 44 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la convention de partenariat entre la Commune et le théâtre d'Aubervilliers dénommé le Théâtre de la Commune concernant deux spectacles *L'après-midi d'un foehn* et *F(l)ammes* dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018.

**AUTORISE** Madame la Maire à la signer.

Reçu en préfecture le : 30/03/18

Publié le : 30/03/18

Certifie exécutoire : 30/03/18

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

